



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU JEUDI 11 AVRIL 2024

**OBJET : Budget primitif 2024 - Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"**  
**Délibération n° 2024-028**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI ONZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JoËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** M. Jean-Claude SOUC A Mme Marie ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, M. Thierry BOURREC A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Didier MARTIN A M. Claude POMIES, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A Mme Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Jean-Pierre CAUDY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 19**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7**

**Conseillers Municipaux excusés : 3**

M. le Maire présente, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **414.690,00 euros**.

Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2024, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi, en dépenses et en recettes, à **210.845,00 euros** et la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **203.845,00 euros**.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, invite donc l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2024 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes").



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2024 portant approbation du compte Administratif 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2024 portant approbation du Compte de Gestion 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2024 portant approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"),  
Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"),  
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"),  
Vu le projet de Budget annexe pour le lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à **210.845,00 euros**, les recettes de la section de fonctionnement à **210.845,00 euros**, les dépenses de la section d'investissement à **203.845,00 euros** et les recettes de la section d'investissement à **203.845,00 euros**.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **414.690,00 euros**.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 avril 2024

Le Maire,



**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-